



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

N° C25_05_2023_47 - Prestation de service Unique (PSU) pour les Établissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE), les services d'Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour les équipements périscolaires et extrascolaires, les Accueils Adolescents et les Rythmes Éducatifs - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres 2023-2027 (annexes)

Annexe(s) :

- Annexe 1 - COF CAF - PS HG Paume d'Api
- Annexe 2 - COF CAF - PS HG Espace Voltania
- Annexe 3 - COF CAF - PS HG Salcido
- Annexe 4 - COF CAF - PS ALSH Sauzé-Vaussais
- Annexe 5 - COF CAF - PS ALSH Lezay
- Annexe 6 - COF CAF - PS ALSH Chef-Boutonne
- Annexe 7 - COF CAF PS ALSH Brioux-sur-Boutonne
- Annexe 8 - PS ALSH Exoudun
- Annexe 9 - COF CAF PS Accueil Ados Sauzé-Vaussais
- Annexe 10 - COF CAF Accueil Ados Lezay
- Annexe 11 - COF CAF Accueil Ados Celles-sur-Belle
- Annexe 12 - COF CAF Accueil Ados Brioux-sur-Boutonne
- Annexe 13 - CAF COF ALSH Périscolaire et mercredi
- Annexe 14 - COF CAF PS Aide Spécifique Rythmes Educatifs (ASRE)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	55	14	69	21

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BAUDON Christian (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHOURE Gilles (pouvoir donné à PICARD Marylène), FOUCHE Etienne (pouvoir donné à FOUCHE Patrice), GAYET Olivier (pouvoir donné à BINET Frédérique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLÉ Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, DURGAND François, GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Prestation de service Unique (PSU) pour les Établissements d'Accueil du Jeune enfant (EAJE), les services d'Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour les équipements périscolaires et extrascolaires, les Accueils Adolescents et les Rythmes Éducatifs - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres 2023-2027 (annexes)

Annexe(s) :

- Annexe 1 - COF CAF - PS HG Paume d'Api
- Annexe 2 - COF CAF - PS HG Espace Voltania
- Annexe 3 - COF CAF - PS HG Salcido
- Annexe 4 - COF CAF - PS ALSH Sauzé-Vaussais
- Annexe 5 - COF CAF - PS ALSH Lezay
- Annexe 6 - COF CAF - PS ALSH Chef-Boutonne
- Annexe 7 - COF CAF PS ALSH Brioux-sur-Boutonne
- Annexe 8 - PS ALSH Exoudun
- Annexe 9 - COF CAF PS Accueil Ados Sauzé-Vaussais
- Annexe 10 - COF CAF Accueil Ados Lezay
- Annexe 11 - COF CAF Accueil Ados Celles-sur-Belle
- Annexe 12 - COF CAF Accueil Ados Brioux-sur-Boutonne
- Annexe 13 - CAF COF ALSH Périscolaire et mercredi
- Annexe 14 - COF CAF PS Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE)

Considérant la politique d'action sociale familiale menée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en direction des enfants, du jeune adolescent et des familles ;

Dans ce cadre, la CAF des Deux-Sèvres apporte son soutien aux actions visant à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;

- Contribuer à l'accompagnement sociale des familles et développer l'animation de la vie sociales ;

Considérant le soutien de la CAF à l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant en direction des enfants en situation de handicap et de pauvreté ;

Dans ce cadre, l'offre de service proposée doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Considérant, le versement par la CAF des Deux-Sèvres d'une subvention dite « Prestation de service » pour toutes offres de service répondant aux objectifs fixés par celle-ci ;

Dans le cadre de ses actions Petite Enfance Enfance Jeunesse, la communauté de communes propose différents accueils en direction des jeunes enfants, des enfants et adolescents sur le territoire répondant aux objectifs fixés par la CAF.

Considérant que dans ce cadre la communauté de communes doit remplir certaines conditions afin de pouvoir prétendre à cette aide, que ce soit au regard de l'activité du service, du public accueilli, de la transmission des données à la CAF, de la communication du service et les obligations légales et réglementaires... ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les conventions d'objectifs et de financement relatives au versement :
 - de la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les équipements extrascolaires, périscolaires et Accueils Adolescents communautaires,
 - de la prestation de service Unique, Bonus territoire « mixité sociale » et « Inclusion handicap » pour les équipements Halte-garderie de l'Espace Voltania, Salcido et Paume d'Api, soit pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- AUTORISER le président à signer ces conventions relatives ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET